

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 13 décembre 2021

Présidence : Carmelo MILINTENDA, maire

Secrétaire : K. MULLER

Présents : Christian ROLLER, Colette RITZLER, Jean-Luc MORGEN, Nicolas ESCALIN, Guillaume KLEINMANN, Maryline MESSINA KLEIN, Béatrice RITTER, Peter SCHWEIZER, Yannick SCHWEIZER, David UEBERSCHLAG.

Absents excusés : aucun

Procuration : aucune

Date de convocation : 01/12/2021

Début de séance : 19H00

Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
4. Rapport des responsables de commissions
  - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
  - B. Madame l'adjointe Colette RITZLER
  - C. Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN
  - D. Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA
5. Instauration d'un document d'urbanisme
6. Demande d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange
7. Remboursement de frais d'hébergement et de déplacement au maire à l'occasion du Congrès des maires à Paris
8. Participation financière au permis de conduire PL de 4 sapeurs-pompiers
9. Administration générale : suppression /création de postes
10. Réorganisation des commissions
11. Tour de table

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Katia MULLER est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente est signé par les conseillers municipaux.

### **3. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le maire n'a rien à signaler sur ce point.

### **4. Rapport des responsables de commissions**

#### **A. Exposé de Monsieur l'adjoint Christian ROLLER**

M. ROLLER expose que le marquage au sol ne sera probablement plus réalisé avant la fin de l'année. Les stops seront tracés en priorité dès que possible.

Le maire explique que pour chaque action susceptible d'être subventionnée par une institution, il dépose une demande, le principe étant d'attendre la notification de l'aide

avant tout commencement de travaux. En l'espèce, l'instruction d'une demande de subvention pour la signalisation suite à la rénovation de la RD16 est en cours auprès de la collectivité européenne d'Alsace (CEA). La commune a exceptionnellement eu l'accord de lancer les travaux avant la fin de l'instruction du dossier afin de profiter d'une potentielle fenêtre météo mais l'entreprise missionnée ne sera pas en capacité d'intervenir à courte échéance. Le maire souhaite, comme l'adjoint, que les stops et les passages piétons soient marqués rapidement.

### B. Exposé de Madame l'adjointe Colette RITZLER

Madame l'adjointe indique que la commission communication travaille à l'élaboration du bulletin communal.

Elle informe également que pour la création du nouveau site internet, la société Evidence consultée propose un devis de 4620 € HT. Monsieur le maire explique que l'ergonomie et la structure des pages seront revues. Les membres de la commission Yannick SCHWEIZER et Nicolas ESCALIN évoquent son contenu qui sera identique à l'actuel en termes de renseignements, le travail nécessaire afin de définir l'identité de ce site. Madame l'adjointe dit que la commune en sera maîtresse. Le maire demande l'avis des conseillers, Monsieur ROLLER répond faire confiance à la commission en charge du sujet.

Mme RITZLER informe que les aînés recevront un colis de Noël, les paquets seront distribués par les conseillers. Elle remercie la directrice du périscolaire Maryline MESSINA-KLEIN ainsi que les enfants pour les jolies cartes qui accompagneront les colis.

Monsieur le maire précise qu'il a pris la décision d'annuler le repas des aînés et la célébration des illuminations de Noël en raison de la situation sanitaire qui s'est à nouveau aggravée.

### C. Exposé de Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN

Monsieur l'adjoint informe avoir assisté à une réunion avec une chargée de mission de SLA qui portait sur :

- la mutualisation des moyens matériels au sein de l'agglomération. NEUWILLER sera en capacité de mettre des barrières à disposition d'autres communes ; le maire rajoute que la mairie peut en parallèle louer du matériel auprès de SLA.
- les besoins en formation du personnel ; l'agglomération souhaiterait proposer, en partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (le CNFPT est l'organisme public chargé de la formation des agents) des stages et formations localement car majoritairement les sessions les plus proches se déroulent à COLMAR.
- la création d'un annuaire des subventions qui recensera l'offre des aides disponibles pour financer les projets des communes.

Monsieur l'adjoint relate par ailleurs :

- que des dégradations ont été commises sur des biens publics par un groupe de jeunes suisses. Le responsable identifié a procédé au remboursement des réparations.
- que le sapin offert par M. André GREDER a été mis en place devant l'église. On le remercie pour son geste.
- qu'il a entrepris de réparer avec l'employé communal la porte de la grange communale qui devenait dangereuse. Il remercie Jean-Pierre WISSLER pour le prêt d'outillage ayant servi à cette action.
- que des déchets amassés sur la plateforme de tri ont été acheminés à la benne.

#### D. Exposé de Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA

**Administration générale** : le maire distribue les nouvelles cartes d'élu aux adjoints.

**Association AGT** : Monsieur le maire explique le fonctionnement et l'organisation de l'association de gestion du TRAIVE (AGT) qui s'avère indépendante de la commune.

#### **Anciens bâtiments mairie – école et presbytère :**

Le maire aborde la question du devenir des anciens bâtiments mairie-écoles de la rue d'Oberwil. Il demande si le conseil municipal désire approfondir la question de la réhabilitation du site sachant que l'étude préliminaire établie par l'ADAUHR en 2021 s'élevait à 1,55 millions d'euros TTC.

Monsieur ROLLER estime qu'il est prématuré d'en discuter en conseil municipal. Il pense qu'il conviendrait d'étudier préalablement la question en commission et se pose la question du financement. Idem pour le devenir du presbytère rue Principale.

Monsieur le maire acquiesce.

#### **Almanach pour les seniors :**

Le maire relate sa visite au salon des maires à Paris. Il s'est rendu sur divers stands pour y réunir de la documentation. A cette occasion lui a été présenté un almanach à destination des seniors qu'il proposait d'offrir pour Noël en complément du paquet déjà prévu. Un groupement de commandes avec d'autres communes aurait été possible pour en obtenir un coût unitaire compétitif. La commission sociale a été consultée et même si l'idée n'a pas été totalement rejetée, les délais pour cette commande s'avéraient trop justes pour 2022.

**Saint-Louis agglomération** : Monsieur le maire évoque le magazine « mieux ensemble » de Saint-Louis agglomération sur les personnes du territoire mises à l'honneur.

## 5. Instauration d'un document d'urbanisme

Au cours de la dernière séance du conseil municipal, M. Pierre WUNSCH de l'ADAUHR avait exposé les atouts et inconvénients des documents d'urbanisme de la carte communale et du PLU. Pour faire suite à cette présentation, Monsieur le maire sollicite l'avis des conseillers sur la direction à prendre : poursuivre avec le RNU ou instaurer un document d'urbanisme. Il rappelle que le coût d'une carte communale est estimé à 20 000 € HT a minima et que le PLU est encore plus coûteux.

Madame RITZLER estime que pour élaborer un PLU le conseil doit préalablement avoir une vision précise de l'aménagement futur du village. Dans le même esprit, M. ROLLER exprime qu'il ne peut pas encore se projeter avec les données et les arguments dont il dispose à l'heure actuelle. Il recommande d'approfondir le sujet en commission d'urbanisme. Il soupçonne d'autre part les agences d'aménagement du territoire de profiter de leur position de quasi-monopole pour pratiquer des tarifs élevés.

M. SCHWEIZER pense qu'en terme de coût et de délai la carte communale serait une alternative au PLU. Il rajoute que la carte communale aurait également l'avantage de simplifier l'instruction des demandes d'urbanisme grâce à l'existence d'un plan de zonage.

Mme MESSINA-KLEIN quant à elle pense qu'il est délicat de se prononcer immédiatement.

Monsieur le maire signale par ailleurs que les documents d'urbanisme ont une durée de vie limitée car soumis à de fréquentes évolutions réglementaires. Ainsi, il donne l'exemple du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) élaboré au sein de Saint-Louis agglomération dont la révision est d'ores et déjà programmée alors qu'il n'est pas encore arrêté.

Monsieur le maire prend acte que le conseil municipal n'est pas prêt à instaurer un document d'urbanisme à ce stade.

### **Bail rural**

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre de Jean-Claude UEBERSCHLAG qui l'accuse d'avoir été victime d'un chantage de la part d'un conseiller pour que la SCEA Paul Ueberschlag obtienne le bail rural du terrain sis Oberwilerweg.

Le maire demande aux conseillers David UEBERSCHLAG et Jean-Luc MORGEN s'ils ont un commentaire à formuler par rapport à cette correspondance. Les deux conseillers affirment être étrangers à cette affaire et s'indignent de son contenu.

Monsieur le maire dit qu'il prendra des mesures pour confronter l'expéditeur de la lettre.

A ce sujet, Monsieur ROLLER énonce qu'il aurait souhaité être avisé de la cession de ce bail à un nouvel exploitant en tant que responsable des biens communaux.

Monsieur le maire répond qu'il en avait informé M. MORGEN qu'il a en outre invité à la réunion avec les exploitants intéressés mais malheureusement l'adjoint s'est excusé.

## **6. Demande d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange**

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de l'opérateur Orange et de sa filiale TOTEM France d'implanter une nouvelle antenne de radiotéléphonie mobile, sur un terrain appartenant à la Commune cadastré section 16 parcelle 76 au lieu-dit Am Hagenthalerweg.

Cet emplacement a pour objet de permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques (supports d'antennes, antennes, câbles, armoires techniques, l'ensemble relié aux réseaux électriques et de télécommunications) pour la téléphonie mobile.

Un dossier de présentation permet de visualiser l'ensemble du projet (pylône, zone technique, emprise au sol ...).

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour :**

- approuve le projet d'ORANGE et de sa filiale TOTEM France et autorise Orange et sa filiale TOTEM France à réaliser les travaux ;
- note que ce type d'installation est contractualisé par la signature d'un bail d'une durée de 12 ans de plein droit par périodes successives de 6 (six) ans et par le versement d'un loyer annuel dont la révision est prévue au bail ;
- autorise Orange et sa filiale TOTEM France à réaliser toutes les démarches administratives ;
- autorise Orange et de sa filiale TOTEM France à raccorder ses installations techniques aux réseaux (ES, ENEDIS, Orange ... ) à ses frais ;
- autorise le maire à signer la convention à intervenir et toute pièce liée à ce projet.

## **7. Remboursement de frais d'hébergement et de déplacement au maire à l'occasion du Congrès des maires à Paris**

Suite à son inscription au Congrès des maires, Monsieur le maire expose ses dépenses. En tant qu'adjoint, Monsieur ROLLER exprime qu'il aurait souhaité être avisé de la participation du maire au Congrès avant de l'apprendre au conseil municipal en septembre, sachant les coûts induits. Il n'y voit personnellement aucune nécessité pour la commune. Monsieur le maire fait valoir que la tenue de ce Congrès n'est pas une nouveauté et qu'il s'agissait de la 103<sup>ème</sup> édition, même si aucun de ses récents prédécesseurs ne s'y sont jamais rendus.

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose :

Ayant assisté au Congrès des maires qui s'est tenu à Paris du 16 au 18 novembre 2021, Monsieur le maire a financé sur ses propres deniers, les frais d'hébergement, de bouche et de déplacement afférents.

Il demande au conseil municipal le remboursement par la commune de son hébergement à l'hôtel Paris Vaugirard s'élevant à 536,64 € pour 3 nuitées et d'un trajet SNCF de 84,40 €. Il garderait à sa charge tous les frais de bouche et le trajet aller.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions, 4 voix contre et 3 pour décide :**

- De ne pas donner de suite favorable à la demande de Monsieur le maire

## **8. Participation financière au permis de conduire PL de 4 sapeurs-pompiers**

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Corps de première intervention (CPI) Hagenthal-Neuwiller ;

Considérant la demande du chef de corps de participer au financement de 4 permis poids lourds (permis C) et de 2 examens de code de la route pour 4 sapeurs-pompiers ;

Considérant la nécessité que certains Sapeurs-pompiers volontaires soient titulaires du permis C afin de pouvoir conduire les véhicules de secours ;

Vu le devis de l'auto-école LOLL de Bartenheim s'élevant à 5933,30 € HT soit 7 119,96 € TTC se décomposant comme suit : 5 666,64 € HT pour 4 permis C et 266,66 € HT pour 2 examens du code ;

Considérant la proposition de répartition des frais consistant à :

- La prise en charge d'1/3 du coût total par les sapeurs-pompiers volontaires concernés
- La prise en charge d'1/3 du coût total par l'amicale des sapeurs-pompiers volontaires
- La prise en charge d'1/3 du coût total par les trois communes formant le CPI Hagenthal-Neuwiller, proportionnellement à leurs populations indiquées dans la convention du CPI Hagenthal-Neuwiller ;

Considérant que la commune de Hagenthal-le-Bas préfinancerait l'intégralité du coût supporté par les communes membres du CPI soit 1977,77 € HT, charge pour elle de demander le remboursement de la part de Hagenthal-le-Haut et de Neuwiller proportionnellement à leurs populations respectives ;  
Où les explications de Monsieur le maire ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 3 abstentions et 8 voix pour:**

- accepte le principe de répartition proposé
- s'engage à rembourser à la commune de Hagenthal-le-Bas la part préfinancée en fonction de la population de chaque commune comme prévu dans la convention de regroupement
- autorise le maire à effectuer toute démarche et à signer tout acte lié à ce projet.

## **9. Administration générale : suppression / création de postes**

### Suppression d'un poste d'adjoint administratif

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression de l'emploi permanent d'agent chargé de l'accueil et de la population relevant du grade d'adjoint administratif qualifié de 2ème classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures 00 minute (soit 20,00/35èmes), compte-tenu de la création d'un poste similaire par délibération du 13 septembre 2021 à raison de 17h30 ;

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer l'emploi permanent d'agent chargé de l'accueil et de la population relevant du grade d'adjoint administratif qualifié de 2ème classe disposant d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures 00 minute (soit 20,00/35èmes).

Les formalités seront effectuées auprès du Centre de gestion pour la suite de la procédure.

### Création du poste d'attaché territorial

Le conseil félicite Katia MULLER qui figure sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux dressée par arrêté du centre de gestion le 30/11/2021 au titre de la promotion interne.

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant du grade d'attaché territorial à temps complet afin de renforcer la qualité de services aux administrés compte-tenu de la diversité des fonctions à assurer et l'exigence croissante des missions dévolues aux communes nécessitant de plus en plus de

technicité ;

Considérant que, dans le but de maintenir un effectif constant, cet emploi remplacera le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe qui sera supprimé à l'issue de la procédure ad hoc ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix « pour » :**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 14/12/2021, un emploi permanent de secrétaire général(e) de mairie relevant du grade d'attaché territorial à temps complet, est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

## **10. Réorganisation des commissions**

Monsieur le maire recueille les impressions des conseillers sur le fonctionnement des commissions et leur demande si des changements sont souhaitables.

Monsieur ROLLER met en avant que le maire ne cesse de répéter qu'il est seul décideur. Il lui est donc difficile de mesurer la marge de manœuvre des commissions. Il estime qu'elles devraient pouvoir disposer d'une certaine autonomie, d'un degré de liberté plus important.

Par ailleurs, l'adjoint dénonce une mauvaise communication.

Le maire réfute, s'en étonne et déplore les critiques systématiques dont il est la cible quelles que soit sa façon de procéder. Monsieur ROLLER veut se sortir des échanges conflictuels et suggère davantage de réunions entre maire et adjoints pour faire circuler l'information plus efficacement.

M. SCHWEIZER rappelle que le maire et les adjoints représentent ensemble la commune, solidairement. Il estime que cette discussion n'a pas sa place autour de la table du conseil, qu'il s'agit d'un problème de communication qui ne concernent qu'eux et qu'il leur appartient de régler en interne.

Mme MESSINA-KLEIN estime que les échanges se sont développés au fil des mois dans les commissions dont elle est membre et a des idées à soumettre pour faire évoluer leur fonctionnement.

Monsieur l'adjoint ROLLER met en garde contre le risque de conflits d'intérêt ; il met en exergue le détachement qui est nécessaire pour dépasser son statut personnel, de parent par exemple, qui pourrait interférer avec le rôle de conseiller qui ne doit avoir pour ligne de mire que l'intérêt général.

## 11. Tour de table

Nicolas ESCALIN est déçu de l'ambiance pesante qui règne entre le maire et les adjoints. Il dit que son rôle d' élu est d'œuvrer pour le village et rejoint Peter SCHWEIZER dans son analyse : les difficultés exprimées doivent être levées en interne.

Finances : lors de la précédente séance, le maire faisait part d'une réunion avec le conseiller au décideur local qui soulignait l'importante dette de la commune. Monsieur ESCLAIN estime qu'il n'y a pas lieu d'être alarmiste car plusieurs indicateurs financiers permettent d'affirmer que non seulement la situation est sous contrôle mais qu'elle permet en outre des investissements.

Yannick : relève qu'une séance du conseil pourrait être écourtée si les discussions ne tournaient pas autour de détails. Il exhorte à se concentrer sur l'essentiel pour davantage d'efficacité.

Maryline : elle remercie pour la signalétique qui va être réalisée prochainement sur la chaussée, elle constate que le stop n'est plus du tout respecté à la rue de Benken. Elle s'interroge sur le fonctionnement du service des ordures ménagères. Les demandes à ce sujet sont à adresser à Saint-Louis agglomération.

Avant de clore la séance, Monsieur le maire revient sur les frais engagés par ses soins pour assister au Congrès des maires. Il précise que depuis le début du mandat il a effectué de nombreux déplacements pour le compte de la commune, pour retirer les cartes d'identité d' élu à la sous-préfecture par exemple, et qu'on aurait pu en tenir compte.

Monsieur MILINTENDA souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et clôt la séance.

**Prochaine séance** : à définir

**Levée de séance** : 22H00



**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 13 décembre 2021.**

**Ordre du jour :**

1. Désignation d’un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
4. Rapport des responsables de commissions
  - A. Monsieur l’adjoint Christian ROLLER
  - B. Madame l’adjointe Colette RITZLER
  - C. Monsieur l’adjoint Jean-Luc MORGEN
  - D. Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA
5. Instauration d’un document d’urbanisme
6. Demande d’implantation d’un relais de radiotéléphonie Orange
7. Remboursement de frais d’hébergement et de déplacement au maire à l’occasion du Congrès des maires à Paris
8. Participation financière au permis de conduire PL de 4 sapeurs-pompiers
9. Administration générale : suppression /création de postes
10. Réorganisation des commissions
11. Tour de table

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MILINTENDA Carmelo	Maire		
ROLLER Christian	Adjoint 1		
RITZLER Colette	Adjoint 2		
MORGEN Jean-Luc	Adjoint 3		
KLEINMANN Guillaume	Conseiller municipal		
MESSINA-KLEIN Maryline	Conseiller municipal		
RITTER Béatrice	Conseiller municipal		
UEBERSCHLAG David	Conseiller municipal		
ESCALIN Nicolas	Conseiller municipal		
SCHWEIZER Peter	Conseiller municipal		
SCHWEIZER Yannick	Conseiller municipal		

